



Crédit pour résidence principale/secondaire

Par **jppseudo**, le **20/04/2016** à **21:14**

Bonjour,
J'envisage d'acheter un bien pour le mettre en location. Le crédit que ma banque consent à me prêter n'est pas suffisant pour réaliser l'opération que je projette.
La banque m'annonce qu'en résidence principal le montant du crédit proposé serait le double.
Je suis tentée de déclarer qu'il s'agira de ma résidence principale.
Quels sont les risques encourus?
Merci de vos conseils

Par **morobar**, le **21/04/2016** à **08:03**

Bonjour,
Le risque de toutes les fausses déclarations en matière financière: l'annulation du contrat.
Ici cela signifie le remboursement du capital/intérêts restant dû.